

## **Soutien du Conseil de l'Ordre à Youssef Badr, magistrat et président de chambre correctionnelle au tribunal judiciaire de Bobigny**

En sa séance du mardi 30 juin 2026, le Conseil de l'Ordre a voté la résolution suivante :

Connaissance prise des injures racistes et des menaces adressées à l'encontre de Youssef Badr, magistrat et président de chambre correctionnelle au tribunal judiciaire de Bobigny, le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris lui affirme son entier soutien.

Le 18 juin 2026, le tribunal correctionnel de Bobigny, composé de trois juges et présidé par Youssef Badr, condamnait Erik Tegnér, directeur du magazine Frontières, pour avoir mis en danger des avocats assurant la défense des droits de personnes étrangères en diffusant des informations relatives à leur vie professionnelle.

Frontières avait en effet dressé une liste d'avocats présentés par cette publication comme « coupables » d'une prétendue « invasion migratoire », et attaqué l'État de droit en désignant « les avocats et les magistrats » comme « des défenseurs acharnés de "l'état de droit" pour mieux faire plier l'État ». Frontières avait aussi dénoncé les supposés « dessous dorés de l'aide juridictionnelle », « un business juteux pour les avocats » expliquant « comment se faire facilement de l'argent grâce aux clandestins ». Le magazine allait même jusqu'à publier un « podium des avocats des clandestins » exposant une liste nominative d'avocats. À la suite de cette publication, des avocats étaient la cible d'injures, pour certaines racistes, et de menaces de mort sur les réseaux sociaux.

L'Ordre des Avocats de Paris se constituait partie civile à l'audience.

C'est dans les suites du jugement rendu par le tribunal de Bobigny que le juge Youssef Badr a été personnellement attaqué sur les réseaux sociaux. Le Conseil de l'Ordre ne peut qu'exprimer sa plus grande consternation face aux insultes racistes dont ce magistrat a fait l'objet, sa qualité de Français lui étant déniée, de même qu'il était fait état de sa confession religieuse – réelle ou supposée – ou encore d'opinions politiques qui lui étaient imputées.

Aucun magistrat ne devrait être la cible d'injures et de menaces pour avoir exercé ses fonctions et le Conseil de l'Ordre rappelle que la possibilité de juger sans crainte est une garantie de l'indépendance de la justice et donc de l'État de droit.

Ces attaques fondées sur la personnalité d'un juge et non sur les détails juridiques d'une motivation décidée par un tribunal dans sa collégialité, sont intolérables dans un État de droit.

Le Conseil de l'Ordre entend rappeler avec constance et détermination que la loi punit les propos et injures fondés sur un motif discriminatoire et dénonce avec force les attaques infâmes visant Youssef Badr tant à titre personnel qu'en sa qualité de magistrat.